

POLITIQUE DE FRAIS – CHANGEMENT DE FRAIS EFFECTIVE LE **1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2023**

ST. JOHN BOSCO CHILDREN'S CENTRE  
SITES ST. JOHN BOSCO, JL JORDAN, ST. FRANCIS ET ANGE GABRIEL

<b>BAMBINS</b>	TEMPS PLEIN, TEMPS PARTIEL	20.96\$
<b>PRESCOLAIRE</b>	TEMPS PLEIN, TEMPS PARTIEL	18.29\$
<b>MAT/JAR-CWELLC</b> (Enfant éligible)	<b>AVANT L'ÉCOLE</b> - TEMPS PLEIN, TEMPS PARTIEL	8.96\$
	<b>AVANT &amp; APRÈS L'ÉCOLE</b> - TEMPS PLEIN, TEMPS PARTIEL	12.00\$
	<b>APRÈS L'ÉCOLE</b> - TEMPS PLEIN, TEMPS PARTIEL	12.00\$
	<b>JOURNÉE PLEINE</b>	15.34\$
<b>MAT/JAR/PARASCOLAIRE</b>	<b>AVANT L'ÉCOLE</b> - TEMPS PLEIN, TEMPS PARTIEL	9.15\$
	HORAIRE IRRÉGULIER	2.00\$
	<b>APRÈS L'ÉCOLE</b> - TEMPS PLEIN, TEMPS PARTIEL	12.40\$
	HORAIRE IRRÉGULIER	5.00\$
	<b>AVANT &amp; APRÈS L'ÉCOLE</b> - TEMPS PLEIN, TEMPS PARTIEL	21.55\$
	HORAIRE IRRÉGULIER	28.55\$
	<b>JOURNÉE PLEINE</b>	33.70\$
	HORAIRE IRRÉGULIER	40.70\$

**\*\*UNE FAMILLE QUI NOUS FOURNIT UN CALENDRIER MENSUEL DE LEURS JOURS CHOISIS, EST CONSIDÉRÉ UN HORAIRE IRRÉGULIER \*\***

Les enfants dans les programmes de **BAMBINS** et **PRÉSCOLAIRES** **DOIVENT MAINTENIR UN MINIMUM DE 2 JOURS PAR SEMAINE**. Les enfants dans les programmes **PARASCOLAIRES** doivent maintenir un minimum de 2 jours par semaine durant l'année scolaire et l'été selon les semaines choisit. Les frais sont basés au montant de jours par mois que votre enfant est inscrit. **IL N'Y A AUCUNE DÉDUCTION POUR LES JOURNÉES ABSENTES QUI INCLUENT LES VACANCES PERSONNELLES**. Toutes les absences doivent être payées en complet. Les congés fériés sont des jours facturables si la journée tombe sur une journée que ton enfant est normalement inscrit. Les enfants avec des horaires irréguliers seront facturés pour tous les congés fériés.

- Les frais de garde sont payables à St. John Bosco Children's Centre. Les paiements sont dus à la réception de votre facture mensuelle au début du mois, cependant, la facture est considérée en souffrance si elle n'est pas payée en entier par la fin du mois. Vous recevrez un avis de paiement en retard après 30 jours. Si votre compte n'est pas mis à date votre service de garde sera en risque d'être cessé, alors c'est dans votre meilleur intérêt de vous assurer que votre compte est à date au plus tard la fin du mois facturé.
- Paiement sont acceptés par chèque ou en ligne par e-transfer à [admin.sjb@bellnet.ca](mailto:admin.sjb@bellnet.ca)
- Un reçu d'impôt sera envoyer par courriel. Les questions au sujet des reçus d'impôts peuvent être envoyées à: [admin.sjb@bellnet.ca](mailto:admin.sjb@bellnet.ca)
- Un dépôt équivalant à 2 semaines de présences est exigé lors de l'inscription. Celui-ci est seulement remboursable si l'enfant débute la garderie. Il est crédité à la première

facture (Ceci est aussi requis pour nos familles internes parascolaire qui ne s'inscrit PAS pendant l'été)

- Un frais d'administration de 25.00\$ pour chaque nouvelle famille applicable est requis à l'inscription de votre enfant.
- Un frais d'activité de 25.00\$ est requis 2 fois par année pour chaque enfant applicable (été et automne).
- Un frais de \$35.00 vous sera facturé (à la prochaine facture) pour chaque chèque sans provision.
- Vous êtes facturé pour tous les jours inscrits.
- Les parents seront facturés en accord avec leurs journées inscrites au temps d'inscription pour l'été pour nos familles internes.

**FAIRE RÉFÉRENCE AU GUIDE DE PARENTS – POLITIQUE DE FRAIS**